



Municipalité de
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT No. 585-2018

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTERA À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018
LE RÈGLEMENT SUIVANT :**

« Règlement numéro 585-2018 décrétant le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie et pour toute personne désignée occupant une fonction pour un organisme municipal ».

CE RÈGLEMENT ÉDICTE LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MÉLANIE ET POUR TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE OCCUPANT UNE FONCTION POUR UN ORGANISME MUNICIPAL. LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE. CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE 29^{ÈME} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Claude Gagné, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 29 janvier 2018, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 janvier 2018.

**Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général
Secrétaire-trésorier**